

PARDEVANT les Notaires Publics pour la Province du Bas-Canada soussignés.

Furent présents NICOLAS LEFRANÇOIS, Ecuyer, au nom et comme Procureur fondé de Dame ISABELLA CARTER McLEAN, Veuve Alexander Reid, Seigneuresse usufruitière des Fief et Seigneurie Beauchamp, d'une part

Et Sieur Etienne Couture fils demeurant en la Paroisse St Charles d'autre part —

Lequel a déclaré tenir et posséder dans la dite Paroisse de St Charles étant dans la censive de la dite Dame Reid comme Seigneuresse des dits Fief et Seigneurie Beauchamp, à ce présent et acceptant le dit Nicolas Lefrançois es qualités, c'est-à-savoir :

une terre située en dit lieu de St Charles côté St Charles N^o 14 contenant de largeur deux perches & onze pieds de front sur la profondeur qu'il y a à aller au lac & de là un arpent & demi à la profondeur de quarante arpents de la Rivière Boyer y compris partie de l'emplacement du moulin, tenant au Nord-Est à Etienne Couture père & partie à l'emplacement du moulin & d'autre côté au Sud-Ouest partie à Jean Montminy & partie à Charles Bernier — appartenant la dite terre au dit Etienne fils suivant divers titres qu'il a fait divers lin —

100 903

+ Couture

St C

Charles B-14

12 March 1798

Orléans le 12 Mars 1798

Monsieur le Ministre de la Guerre

Je vous prie de vouloir bien

me faire passer

J. B. George

N^o 203

Paris le 12/6

Par les Messieurs

M. de la Harpe